



Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire****Quatre-vingt-troisième session**Genève, 4 et 5 avril 2022 (première partie) ;
Saint-Marin, 3-6 octobre 2022 (deuxième partie)
Point 12 de l'ordre du jour provisoire**Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement
durable : Mesurer les progrès accomplis dans la réalisation
des objectifs de développement durable au niveau local****Lignes directrices actualisées relatives à la réalisation
des examens locaux volontaires dans la région de la CEE****Note du secrétariat***Résumé*

À sa quatre-vingt-deuxième session, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a approuvé les *Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE* (ECE/HBP/2021/4) et invité le secrétariat à mettre à jour ces lignes directrices en se fondant sur les résultats de leur expérimentation dans les villes pilotes et sur les retours d'expérience communiqués par les acteurs et les organismes des Nations Unies concernés (ECE/HBP/208).

Étant donné l'expérience tirée des *monographies de la CEE sur les villes intelligentes et durables* et du Forum des maires et les observations reçues des organismes des Nations Unies, le secrétariat a procédé à un examen approfondi des lignes directrices, dont on trouvera ci-après la version révisée, que le Comité est invité à approuver.



I. Introduction

1. Dans un contexte d'accroissement des inégalités et d'aggravation de la crise climatique, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) a été adopté en 2015¹ pour succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement² (OMD). Ce programme marque une nouvelle étape dans le développement international en ce sens qu'il va au-delà des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement pour inclure les aspects institutionnels et s'applique aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.
2. Le niveau d'ambition du Programme 2030 se traduit par un ensemble plus large d'objectifs, de cibles et d'indicateurs mondiaux tournés vers l'avenir. Alors que les OMD comportaient 8 objectifs, 21 cibles et 60 indicateurs, les objectifs de développement durable (ODD) comprennent 17 objectifs, 169 cibles et 231 indicateurs³. Ces derniers ont été élaborés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable⁴, après de larges consultations qui ont rassemblé des statisticiens et des experts du développement du monde entier.
3. Les consultations ont duré plus de deux ans, les experts ayant cherché en même temps à définir la ventilation minimale requise⁵ pour chaque indicateur afin que des décisions politiques rapides et solides puissent être prises au regard des trois piliers de la durabilité. Les difficultés rencontrées pour établir les indicateurs ont tenu au fait que les cibles des ODD étaient très en avance sur les statistiques disponibles et que plusieurs de ces cibles reposaient sur de nouveaux concepts qu'il fallait définir⁶.
4. Ces difficultés transparaissent dans le système de classification du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui divise les indicateurs des ODD en trois niveaux selon le degré d'élaboration des méthodes et la disponibilité des données à l'échelle mondiale⁷. Comme indiqué ci-après, pour les catégories I et II, les pays peuvent créer leur propre système de classification, les données disponibles au niveau national ne correspondant pas nécessairement à la classification mondiale.

¹ Résolution A/RES/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 25 septembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_RES_70_1_E.pdf.

² Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 18 septembre 2000 (<https://undocs.org/A/RES/55/2>).

³ Le cadre général du Programme 2030 comprend 231 indicateurs uniques (c'est-à-dire sans compter ceux qui apparaissent sous plus d'un objectif). Le nombre d'indicateurs passe à 247 si l'on inclut ceux qui apparaissent sous plus d'une cible. Une liste complète des indicateurs des ODD est disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>. Les indicateurs sont revus et affinés chaque année par la Commission de statistique. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : <https://local2030.org/library/tools/monitoring-and-evaluation>.

⁴ Des informations détaillées sur le mandat et les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

⁵ Comme le prévoit la résolution 68/261 de l'Assemblée générale sur les principes fondamentaux de la statistique officielle, les indicateurs des ODD doivent, le cas échéant, être ventilés en fonction du revenu, du sexe, de l'âge, de la race, de l'origine ethnique, du statut migratoire, du handicap, de la situation géographique ou d'autres caractéristiques.

⁶ L'un des principaux facteurs qui a compliqué la mise en œuvre des OMD était le manque de données suffisantes pour étayer des processus décisionnels rapides aux niveaux national et mondial. Voir, par exemple, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf>. Pour une analyse des difficultés rencontrées pour élaborer les cibles et les indicateurs des ODD, voir, par exemple, R. Kanbur, E. Patel et J. Stiglitz (2016), Sustainable Development Goals and Measurement of Economic and Social Progress. Disponible à l'adresse suivante : http://policydialogue.org/files/events/Ravi_Kanbur.pdf.

⁷ Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable publie des mises à jour régulières des indicateurs des ODD à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

- Niveau I – l'indicateur est clairement défini et s'appuie sur une méthode et des normes internationales établies ; des données sont régulièrement produites par les pays dans 50 % au moins des pays et de la population dans chaque région où l'indicateur est pertinent.
- Niveau II – l'indicateur est clairement défini ; il existe une méthode et des normes établies mais les données ne sont pas régulièrement produites par les pays.
- Niveau III – aucune méthode ou norme établie au niveau international n'est encore disponible pour l'indicateur, mais des méthodes/normes sont (ou seront) mises au point ou testées (En juillet 2022, le cadre mondial d'indicateurs ne contenait aucun indicateur de niveau III)⁸.

5. Il incombe donc aux gouvernements d'établir des indicateurs supplémentaires (c'est-à-dire en plus des indicateurs mondiaux des ODD) pour rendre compte des priorités nationales lorsqu'ils font état, dans le cadre des examens nationaux volontaires, des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Certains pays ont déjà établi de tels indicateurs, dont beaucoup sont ventilés, entre autres, par sexe et par niveau de revenu⁹.

6. Cependant, il s'est avéré difficile de rendre compte des priorités locales dans le cadre des examens nationaux volontaires, malgré la participation des gouvernements locaux et régionaux à la réalisation de ces examens. Ces difficultés sont liées aux divers facteurs interdépendants qui influent sur le développement urbain, qui sont souvent spécifiques à une ville ou à une région et ne sont pas facilement quantifiables. La volonté de tenir compte de ces facteurs a donné naissance aux examens locaux volontaires¹⁰, qui sont devenus un outil important pour fournir une évaluation plus détaillée et plus nuancée en complément des examens nationaux volontaires et à des fins de partage des connaissances entre les gouvernements locaux et régionaux.

7. Il apparaît que les gouvernements locaux et régionaux utilisent diverses méthodes d'évaluation pour réaliser les examens locaux volontaires¹¹. Ces examens varient en outre selon les ODD examinés, certains se concentrant sur les ODD jugés prioritaires par le forum politique de haut niveau pour le développement durable au cours d'une année donnée, tandis que d'autres mettent l'accent sur leurs propres objectifs prioritaires¹². Afin qu'une méthode d'évaluation uniforme et normalisée puisse être appliquée dans la région, la CEE a élaboré des *Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE* afin de compléter les documents d'orientation mondiaux, régionaux et sous-régionaux portant sur ce type d'examen (voir l'annexe).

8. Ces lignes directrices constituent un cadre factuel de suivi des progrès vers la réalisation des ODD ; elles s'appuient sur les indicateurs fondamentaux de performance de

⁸ <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

⁹ Le pays de la CEE le plus remarquable à ce sujet est le Canada, qui a établi un cadre national d'indicateurs supplémentaires afin de rendre compte et d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des priorités nationales. Ce cadre est disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/aller-avant.html>.

¹⁰ Des listes actualisées des examens locaux volontaires réalisés par des gouvernements locaux et régionaux dans le monde entier sont disponibles sur le site Web du Département des affaires économiques et sociales (DESA) (<https://sdgs.un.org/topics/voluntary-local-reviews>) et sur la plateforme en ligne d'ONU-Habitat consacrée à ces examens (<https://unhabitat.org/topics/voluntary-local-reviews>).

¹¹ Voir, par exemple, le modèle d'indicateurs supplémentaires utilisé par les municipalités allemandes. Disponible à l'adresse suivante : <https://sdg-portal.de/de>. Voir également l'Association des villes et municipalités flamandes, qui a mis au point un ensemble d'indicateurs locaux relatifs aux ODD. Disponible à l'adresse suivante : <https://local2030.org/library/view/619>. Ces indicateurs sont accompagnés d'un manuel d'utilisation. Disponible à l'adresse suivante : <https://local2030.org/library/view/620>.

¹² Institut des stratégies environnementales mondiales (2020), State of the Voluntary Local Reviews 2020 – Local Action for Global Impact in Achieving the SDGs. Disponible à l'adresse suivante : https://www.iges.or.jp/en/publication_documents/pub/workingpaper/en/10803/State+of+the+Voluntary+Local+Review+2020+-+Final.pdf.

la CEE relatifs aux villes intelligentes et durables¹³, élaborés conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Centre d'excellence de la CEE sur les villes intelligentes et durables et le développement urbain durable, hébergé par l'Université de Genève (Suisse), et le Centre d'excellence de la CEE sur la transition urbaine au service des objectifs de développement durable, situé à Trondheim (Norvège), à l'issue de vastes consultations auxquelles ont participé des organismes des Nations Unies et des experts internationaux. La mise en avant des villes intelligentes et durables est conforme aux priorités de développement urbain des gouvernements locaux et régionaux des pays de la CEE. Ces priorités mettent de plus en plus l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme moyen de résoudre la multitude de problèmes résultant de l'urbanisation rapide, des changements climatiques et, dans certaines villes, de la lente transformation structurelle vers une spécialisation accrue dans des activités fondées sur la connaissance et à haute valeur ajoutée.

9. Les indicateurs fondamentaux de performance ont été mis en œuvre dans plus de 150 villes du monde entier¹⁴ selon la méthode décrite dans les lignes directrices de la CEE sur les politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de logement et de développement urbain durables (ECE/HBP/203)¹⁵, élaborées conjointement avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). L'expérience acquise lors de la mise en œuvre des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables a servi de base à l'élaboration des lignes directrices. Le secrétariat s'est également appuyé sur l'expérience acquise dans le cadre de l'évaluation de la performance des villes de la CEE à l'aide de ces indicateurs lors de l'élaboration des monographies des villes intelligentes et durables¹⁶, ainsi que dans le cadre de l'aide apportée aux villes pour l'établissement de plans de relance post-COVID-19¹⁷.

10. Les lignes directrices ont été approuvées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire en 2021 et les États membres ont demandé au secrétariat de les mettre à jour en s'appuyant sur les résultats des essais pilotes réalisés dans les villes de la CEE et sur les retours d'expérience des parties prenantes et des organismes des Nations Unies. Compte tenu du manque de financement des essais pilotes, le secrétariat a utilisé les monographies des villes intelligentes et durables comme moyen de mettre à jour les lignes directrices. Les nouvelles monographies¹⁸ (contenues dans les documents ECE/HBP/2022/Inf. 7, 8 et 9, qui présentent une analyse plus détaillée) rendent compte, entre autres, du degré de coordination des initiatives de développement locales et nationales,

¹³ Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ont été approuvés en 2016 par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE (ECE/HBP/2016/4) pour constituer la base de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables ». Cette initiative, qui rassemble 16 organismes des Nations Unies, encourage l'évaluation de la performance des villes à l'aide de ces indicateurs, ainsi que la mise en œuvre de solutions correspondantes, grâce à l'élaboration de lignes directrices, d'études et de plans d'action urbains, ainsi qu'à l'organisation d'activités de renforcement des capacités (<https://u4ssc.itu.int/>). La méthode de collecte des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables offre une brève description de ces indicateurs. Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing-and-land-management/publications/collection-methodology-key-performance-indicators-smart>.

¹⁴ L'UIT tient à jour une liste des villes pour lesquelles les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ont été utilisés. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://u4ssc.itu.int/u4ssc-kpi/>.

¹⁵ https://unece.org/DAM/hlm/documents/Publications/2020_Guidelines_on_evidence-based_policies.pdf.

¹⁶ En 2021, la CEE a établi des monographies des villes intelligentes et durables portant sur neuf cités : Goris (Arménie), Grodno (Biélarus), Nour-Soultan (Kazakhstan), Voznesensk (Ukraine) et les villes norvégiennes d'Aalesund, d'Asker, de Bærum, de Rana et de Trondheim. Ces monographies sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing/sustainable-smart-cities>.

¹⁷ De 2021 à 2022, la CEE a apporté son soutien à trois villes pilotes : Bichkek (Kirghizstan), Kharkiv (Ukraine) et Tirana (Albanie). Les plans sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing/cudhlm-session83>.

¹⁸ En 2022, la CEE a établi des monographies des villes intelligentes et durables concernant Podgorica (Monténégro), Tbilissi (Géorgie) et Saint-Marin et des préparatifs sont en cours pour réaliser des monographies similaires concernant Almaty (Kazakhstan) et Bichkek (Kirghizistan).

de l'interaction entre le développement urbain et les accords de coopération régionale et des difficultés rencontrées par les villes pour relever les défis mondiaux, notamment les changements climatiques.

11. En outre, les lignes directrices révisées s'appuient sur les résultats des ateliers de la CEE consacrés aux examens locaux volontaires, organisés au cours de l'année 2021 (ECE/HBP/2022/5). Elles tirent également parti de l'expérience du secrétariat en matière de soutien à la coopération entre les villes de la CEE et d'aide à l'intégration des plans stratégiques, actions et initiatives conjointes mis en œuvre par ces villes pour relever les défis régionaux et mondiaux, notamment l'application des ODD, dans les processus intergouvernementaux de la CEE et au niveau mondial dans le cadre du Forum des maires (voir l'encadré 1). Les lignes directrices révisées ont également bénéficié des contributions d'ONU-Habitat, du Département des affaires économiques et sociales et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui ont tous formulé des commentaires écrits au sujet de la version précédente (ECE/HBP/2021/4).

Encadré 1

Le Forum des maires

Un catalyseur destiné à concrétiser la vision partagée et les aspirations communes des maires de la région de la CEE

<p>Raison d'être</p> <p>Le Forum des maires a été lancé en 2019, en vue de contribuer à concrétiser la vision du Secrétaire général de l'ONU d'un « système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau et dont le socle serait le système des Nations Unies »¹⁹. Le Forum rassemble des maires de toute la région de la CEE afin de concrétiser une vision commune tournée vers l'avenir et des aspirations communes énoncées dans la Déclaration de Genève des maires²⁰. Dans cette déclaration, les maires s'engagent à titre volontaire à promouvoir des approches créatives, axées sur l'être humain, en faisant connaître les solutions locales réussies qui ont permis à des villes de répondre simultanément aux besoins et aux aspirations de leurs citoyens, de se prémunir contre les catastrophes et de relever le défi des changements climatiques de manière à garantir le succès de la mise en œuvre des ODD. Cet engagement en faveur de l'apprentissage mutuel s'accompagne d'une détermination à avoir une efficacité maximale en menant des actions conjointes et en diffusant l'information, notamment en rejoignant les réseaux et initiatives urbains. Le Forum est ouvert à toutes les villes de la CEE, y compris celles qui n'ont pas officiellement adopté la Déclaration.</p>
<p>Les principes énoncés dans la Déclaration de Genève des maires</p> <p>Nous, maires de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), voulons reconstruire nos villes pour en faire des lieux où chacun peut s'épanouir, où la qualité de vie est le principe directeur, où la nature et la biodiversité font partie intégrante de l'aménagement urbain, où des activités économiques durables génèrent des richesses pour tous, où règne la solidarité entre les citoyens et où les inégalités sont activement réduites. Nous nous associons à l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, qui consiste à « reconstruire en mieux » et à saisir la réelle occasion que nous offre la reprise pour façonner un avenir sain et résilient. L'ODD 11 nous invite à agir et à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables et il nous appartient désormais de placer les ODD au cœur de l'action que nous menons et de créer de nouvelles réalités urbaines dans l'intérêt de tous.</p>

¹⁹ *Notre programme commun – Rapport du Secrétaire général* (publication des Nations Unies, 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/un75/common-agenda>.

²⁰ <https://unece.org/sites/default/files/2021-03/Mayors%20declaration%20booklet%20-%20ver.4.pdf>.

<p>Les aspirations communes des villes de la CEE énoncées dans la Déclaration de Genève des maires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience de nos villes • Adopter des mesures ambitieuses dans le domaine climatique • Rendre nos villes plus vertes • Accélérer la transition vers l'énergie durable • Garantir la durabilité des transports • Garantir des logements abordables, salubres et adéquats • Rendre les villes plus équitables et inclusives • Faire de ces aspirations une réalité.
<p>Deuxième Forum des maires (4 et 5 avril 2022)</p> <p>Les maires et premiers adjoints de 44 villes ont partagé les solutions axées sur l'être humain que leurs municipalités mettaient en œuvre pour satisfaire les besoins et les aspirations des administrés, protéger les villes contre les catastrophes et relever le défi des changements climatiques tout en veillant à ce que leurs initiatives contribuent à la réalisation du Programme 2030 (ECE/HBP/2022/3). Ces solutions ont été présentées lors des quatre séances thématiques du Forum et les résultats ont été communiqués au Forum régional sur le développement durable le 6 avril 2022. Les séances thématiques avaient pour thème générique les défis mondiaux mis en évidence dans la Déclaration de Genève des maires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Session 1 : Transports urbains durables, mobilité partagée et routes plus sûres ; • Session 2 : Espaces publics dynamiques, villes vertes et solutions fondées sur la nature ; • Session 3 : Bâtiments résilients, sains et neutres sur le plan climatique et logements abordables et adéquats ; • Session 4 : Urbanisme durable, la ville en 15 minutes et les solutions de développement urbain intelligent.

II. Objectifs

- a) ***Fournir un outil fondé sur des données factuelles pour suivre les progrès vers la réalisation des ODD.*** Les lignes directrices apportent aux gouvernements locaux et régionaux un ensemble d'indicateurs supplémentaires, à savoir les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables, qui permettent d'assurer une mise en œuvre intégrée, indivisible et équilibrée des ODD. En cela, les indicateurs fondamentaux de performance complètent les indicateurs nationaux et régionaux (par exemple, les indicateurs de la Commission européenne relatifs aux villes durables²¹) ainsi que le cadre mondial de suivi des zones urbaines élaboré par ONU-Habitat²² pour suivre les progrès vers la réalisation de l'ODD 11 et l'application du Nouveau Programme pour les villes et approuvé par la Commission de statistique en mars 2022 dans le cadre de la stratégie urbaine mondiale harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies²³.
- b) ***Soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans leurs efforts pour inscrire les ODD dans la réalité locale,*** de la détermination des indicateurs qui permettent de rendre compte des situations et des priorités locales à l'élaboration de mesures locales visant à accélérer la réalisation des ODD. En particulier, les lignes directrices inscrivent les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables dans une démarche cohérente visant à aider les gouvernements locaux et régionaux à adopter des solutions

²¹ https://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/indicators_for_sustainable_cities_IR12_en.pdf.

²² En 2022, le cadre de suivi des zones urbaines fait l'objet d'un essai pilote dans au moins cinq villes. Voir ONU-Habitat, à l'adresse suivante : <https://data.unhabitat.org/pages/urban-monitoring-framework>.

²³ Voir Commission de statistique, Rapport sur les travaux de la cinquante-troisième session (28 février-2 et 4 mars 2022). Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/statcom/53rd-session/documents/2022-41-FinalReport-E.pdf>.

intégrées et axées sur l'être humain, qui soient conformes aux priorités nationales et complètent les efforts nationaux de développement. En ce sens, les lignes directrices doivent servir d'extension aux processus d'aménagement urbain et de prise de décisions des gouvernements locaux et régionaux. Elles sont également destinées à contribuer aux examens nationaux volontaires. À cet égard, les pays qui se sont engagés à entreprendre de tels examens sont encouragés à consulter, ou à inclure, des informations tirées des examens locaux volontaires.

- c) En inscrivant les indicateurs dans une démarche cohérente, les lignes directrices aident les gouvernements locaux et régionaux **à assurer la cohérence des politiques et à ne laisser personne de côté.**

III. Principes

- a) **Assurer la tenue de consultations de grande ampleur.** La réalisation des examens locaux volontaires doit faire l'objet de vastes consultations visant à solliciter l'avis des citoyens, des différentes composantes des gouvernements locaux et régionaux, des représentants du monde universitaire, des institutions de soutien du marché (par exemple, les associations sectorielles, les institutions de soutien aux entreprises et les institutions financières), des organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile.
- b) **Axer les examens locaux volontaires sur le rapprochement des priorités locales, nationales et mondiales.** En particulier, s'attacher à aligner les priorités locales et les efforts de développement sur les priorités nationales, ainsi qu'à trouver un équilibre entre les priorités locales et la nécessité de relever les défis mondiaux actuels, notamment les changements climatiques.
- c) **Se placer dans une perspective d'avenir afin d'assurer la cohérence des politiques et de ne laisser personne de côté.** L'accent doit être mis sur l'élaboration de solutions concrètes répondant aux priorités immédiates et à long terme, conformément au principe de cohérence des politiques du Programme 2030, et en particulier sur la nécessité de ne laisser personne de côté (encadré 2). En ce sens, il convient d'examiner les réalisations passées en vue de tirer les leçons des expériences réussies et de déceler les insuffisances de mise en œuvre.

Encadré 2

Le principe de cohérence des politiques du Programme 2030

Défini aux fins de la cible 14 (Renforcer la cohérence des politiques de développement durable) de l'ODD 17, le principe de cohérence des politiques met en avant la nécessité de procéder à un traitement intégré des dimensions économiques, sociales et environnementales indivisibles du développement durable²⁴. Il vise à éviter les mesures politiques fragmentées ou cloisonnées en mettant l'accent sur une approche stratégique et proactive consistant à :

- Favoriser les synergies et réduire au minimum les arbitrages entre les secteurs ;
- Concilier les objectifs de politique intérieure avec les objectifs convenus au niveau international ;
- Prendre en compte les effets des politiques au-delà des frontières et à long terme.

La cohérence des politiques suppose de renforcer les capacités de gestion des principaux liens entre les ODD et de remédier aux conséquences de cette interconnexion en adoptant une approche qui associe l'ensemble de l'administration publique²⁵. Une telle approche consiste

²⁴ Pour un examen détaillé du principe de cohérence des politiques du Programme 2030, voir, par exemple, les publications de l'OCDE suivantes : *Policy Coherence for Sustainable Development 2018: Towards Sustainable and Resilient Societies* et *Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*.

²⁵ Un examen des dispositifs nationaux de mise en œuvre du Programme 2030 met en évidence l'approche associant l'ensemble de l'administration publique en tant que condition essentielle pour assurer la cohérence des politiques. DESA (2018), *Compendium of National Institutional Arrangements for implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible

à créer des mécanismes de coordination entre les différentes composantes du gouvernement afin de faciliter le partage des connaissances, de parvenir à des solutions communes et de créer des synergies horizontales et verticales²⁶. L'Union européenne (UE) définit cette approche comme consistant en « une collaboration entre les différents organismes publics au-delà des limites de leur domaine de compétence respectif pour fournir au demandeur une réponse intégrée par une seule instance »²⁷.

- d) **Adopter une approche fondée sur des données factuelles.** Utiliser des indicateurs pour rendre compte des priorités locales et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. L'accent doit être mis sur la détermination d'indicateurs pertinents pour rendre compte des priorités locales et des problèmes locaux spécifiques associés à la réponse aux défis mondiaux. Au besoin, combiner les indicateurs avec des enquêtes qualitatives sectorielles ou thématiques afin de mettre en évidence les facteurs sous-jacents qui entravent les progrès.
- e) **Intégrer la gestion des risques de catastrophe en tant qu'élément clef des examens locaux volontaires.** S'il y a une leçon à tirer de la pandémie de COVID-19 et de la recrudescence des conflits, c'est bien la nécessité urgente de renforcer la résilience locale, ce qui exige d'intégrer l'adaptation aux risques et l'atténuation de ceux-ci en tant qu'élément clef de la planification du développement local et régional. Cet impératif est d'autant plus pertinent que les changements climatiques rendent les sécheresses, les inondations et les chaleurs extrêmes plus fréquentes, plus graves et plus généralisées. Les indicateurs doivent donc mettre l'accent sur la mesure de la vulnérabilité socioéconomique et environnementale aux chocs et aux changements négatifs.
- f) **Mettre l'accent sur la facilitation de la mobilisation de ressources pour financer le développement urbain.** Les examens locaux volontaires doivent proposer des solutions concrètes et orientées vers l'action pour remédier aux difficultés qui empêchent les villes de réaliser pleinement leur potentiel et d'atteindre les ODD, ainsi qu'une méthode bien définie pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la mise en œuvre.

IV. Approche cohérente de l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables

12. Les indicateurs fondamentaux de performance ont pour but de soutenir les gouvernements locaux et régionaux de la région de la CEE dans leurs efforts de transition vers des villes intelligentes et durables, conformément aux impératifs de réalisation des ODD à l'horizon 2030, le concept de « ville intelligente et durable » étant entendu, selon la définition de la CEE et de l'UIT, comme désignant une ville innovante qui utilise les technologies de l'information et de la communication et d'autres moyens pour améliorer la qualité de vie, l'efficacité des activités et des services urbains et la compétitivité, tout en veillant à répondre aux besoins des générations actuelles et futures sur le plan économique, social, environnemental et culturel²⁸.

13. Cette conceptualisation tournée vers l'avenir vise à ne plus se préoccuper d'agrandir les infrastructures urbaines mais à rendre celles-ci plus proches des individus, des ménages et des entreprises. Il s'agit non seulement de garantir la disponibilité de ces équipements,

à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/22008UNPAN99132.pdf>.

²⁶ Voir OCDE (2011), *Public Governance Reviews: Estonia-Towards a Single Government Approach*. Disponible à l'adresse suivante : https://read.oecd-ilibrary.org/governance/estonia-towards-a-single-government-approach/promoting-a-whole-of-government-approach_9789264104860-6-en#page1.

²⁷ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52016AE2741&qid=1629977279870>.

²⁸ <https://unece.org/housing/sustainable-smart-cities>.

mais aussi de veiller à ce qu'ils soient abordables et adaptés aux différents segments de la population, quel que soit le groupe d'âge, le quartier ou l'activité économique.

14. Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables fournissent un cadre factuel qui regroupe diverses statistiques officielles pour en faire des indicateurs normalisés liés aux trois piliers du Programme 2030, permettant ainsi d'assurer une mise en œuvre intégrée, indivisible et équilibrée des ODD. Ce cadre se compose de 91 indicateurs, répartis entre les dimensions économique, sociale et environnementale du Programme 2030, les TIC servant de « moyens de mise en œuvre » transversal²⁹.

15. Comme le montre le tableau 1, chaque dimension est divisée en catégories spécifiques selon les politiques, avec des indicateurs correspondants pour compléter les indicateurs relatifs aux ODD. En ce sens, les indicateurs fondamentaux de performance contribuent à rendre compte des priorités nationales et à fournir une évaluation plus détaillée et plus nuancée de la transition des villes vers de petites villes durables, chaque indicateur fondamental de performance se voyant attribuer un point de référence distinct pour évaluer les progrès réalisés par rapport à l'indicateur mondial associé relatif aux ODD. En rendant compte de la manière dont les trois piliers de la durabilité sont liés, le cadre des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables offre aux gouvernements locaux et régionaux une vision globale du stade de développement urbain de leurs villes et de la contribution qui en résulte pour la réalisation des ODD, tout en les dotant d'une méthode cohérente et standardisée de collecte des données, d'amélioration de la collaboration et du partage des connaissances, de mesure de la performance des villes et d'évaluation des progrès réalisés pour : i) transformer les villes en villes intelligentes ; ii) rendre les villes plus durables ; et iii) atteindre les ODD.

Tableau 1

Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables en tant qu'outil de mesure et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD

<i>Économie</i>	<i>Environnement</i>	<i>Société et culture</i>
Catégories	Catégories	Catégories
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement spatial et urbain • Infrastructure urbaine (transport et services publics de base) • Administration en ligne • Diversification économique • Innovation • Productivité des entreprises • Création d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'air • Eau et assainissement • Gestion des déchets • Exposition au bruit • Espace public et nature • Énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation • Santé • Culture • Logement • Égalité de revenu • Protection sociale • Sécurité alimentaire

²⁹ Les moyens de mise en œuvre définis aux fins de l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), désignent la combinaison des éléments interdépendants que sont les ressources financières, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la mondialisation et le commerce équitables et inclusifs, l'intégration régionale, ainsi que la création d'un environnement national propice à la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable, en particulier dans les pays en développement. Pour plus de détails, voir DESA, Technical Support Team brief. Disponible à l'adresse suivante : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2079Issues%20Brief%20Means%20of%20Implementation%20Final_TST_141013.pdf.

<i>Économie</i>	<i>Environnement</i>	<i>Société et culture</i>
ODD associés	ODD associés	ODD associés
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 5 (Égalité des sexes) • Objectif 6 (Eau potable et assainissement) • Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) • Objectif 8 (Travail décent et croissance économique) • Objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) • Objectif 11 (Villes et communautés durables) • Objectif 12 (Consommation et production responsables) • Objectif 17 (Partenariats pour atteindre les objectifs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 6 (Eau potable et assainissement) • Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) • Objectif 11 (Villes et communautés durables) • Objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques) • Objectif 14 (Vie aquatique) • Objectif 15 (Vie terrestre) • Objectif 16 (Paix, justice et institutions solides) 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 2 (Élimination de la faim) • Objectif 3 (Bonne santé et bien-être) • Objectif 4 (Éducation de qualité) • Objectif 5 (Égalité des sexes) • Objectif 8 (Travail décent et croissance économique) • Objectif 10 (Réduction des inégalités) • Objectif 11 (Villes et communautés durables) • Objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques) • Objectif 16 (Paix, justice et institutions solides)

Les TIC : Un « moyen de mise en œuvre » transversal

16. Comme mentionné précédemment, les indicateurs fondamentaux de performance peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres indicateurs. La question est donc de savoir comment utiliser au mieux l'évaluation de la ville à l'aide des indicateurs sélectionnés pour accélérer la réalisation des ODD, en suivant les principes énoncés dans la section précédente. Les éléments clés d'une approche cohérente pour y parvenir sont présentés ci-dessous :

- a) *Inscrire l'évaluation de la ville à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et d'autres indicateurs dans une perspective englobant l'ensemble de l'administration publique*

17. L'évaluation des villes à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance doit être inscrite dans l'aménagement urbain, principal outil utilisé par les gouvernements locaux et régionaux pour conceptualiser et réaliser leur vision et leurs projets de développement. En raison du fait qu'il met l'accent sur la conception et la réglementation de l'utilisation de l'espace urbain, y compris la localisation et les aspects concrets des activités sociales, économiques et culturelles, ainsi que les conséquences environnementales et autres de ces activités, l'aménagement urbain constitue un puissant outil de consultation à grande échelle. Il offre des moyens concrets de combler le fossé des connaissances entre les décideurs politiques, les experts, les techniciens (par exemple, les ingénieurs et les architectes) et la société civile, dont les contributions sont requises à différents stades du processus de planification.

18. C'est l'un des enseignements tirés de l'élaboration des monographies de la CEE sur les villes intelligentes et durables et du Forum des maires. Les monographies montrent que dans certaines villes, la transition vers des villes intelligentes et durables est compliquée par l'absence d'un aménagement urbain approprié. Ce problème a été évoqué par les dirigeants des villes de la région de la CEE qui ont participé au deuxième Forum des maires et qui ont déploré les conséquences environnementales néfastes de l'application de plans urbains centrés sur la voiture (ECE/HBP/2022/2). D'autres se sont dits préoccupés par la gestion d'infrastructures matérielles et de bâtiments vétustes et de mauvaise qualité, ce qui exige une planification méticuleuse et d'énormes investissements dans des solutions reposant sur les TIC (par exemple l'installation sur les vieux bâtiments, dans la mesure du possible,

de capteurs permettant de contrôler les émissions de gaz à effet de serre, l'installation sur les ponts vétustes de capteurs permettant de repérer les éléments qui ont atteint ou dépassé leur durée de vie théorique et la collecte de données sur la circulation afin que les nouveaux ponts soient adaptés aux besoins de mobilité des citoyens).

19. Étant donné que certaines priorités locales peuvent sortir du champ des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et que certaines politiques liées au développement urbain relèvent de la compétence des gouvernements nationaux, il est important de consolider l'aménagement urbain en adoptant une approche associant l'ensemble de l'administration publique, à savoir tous les services compétents des gouvernements locaux et régionaux, les autorités nationales et les organismes spécialisés.

b) *Faire participer les organismes de collecte de données tout au long de l'élaboration de l'examen local volontaire*

20. Les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables reposent sur les données officielles des instituts nationaux de la statistique ainsi que sur les données compilées dans les dossiers administratifs des autorités locales, régionales et nationales concernées par le développement urbain et la supervision des services publics de base. Ces organismes devraient intervenir tout au long du processus d'élaboration de l'examen local volontaire, depuis la phase de planification jusqu'à l'analyse et la conclusion de l'examen. Il importe de solliciter leur avis et leur contribution pour évaluer la solidité des données disponibles et faire preuve de la diligence voulue dans l'évaluation des villes à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance et d'autres indicateurs, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'enquêtes qualitatives ciblées. La participation de ces organismes est importante pour : i) intégrer les indicateurs nationaux normalisés existants afin de répondre aux besoins de durabilité de la ville dont ne rendent pas compte les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables ; et ii) harmoniser l'ensemble des indicateurs utilisés dans les examens locaux volontaires avec les indicateurs régionaux et le cadre de suivi des zones urbaines. Pour faire en sorte que les segments les plus vulnérables de la population soient bien pris en considération, les gouvernements locaux et régionaux pourraient envisager d'adopter une méthode de collecte des données qui tienne compte des questions de genre et soit axée sur les droits humains³⁰.

c) *Mettre l'accent sur le recensement des besoins en capacités et des prescriptions imposées par les politiques publiques et par la législation pour atteindre les ODD*

21. Adopter une perspective d'avenir signifie que l'élaboration de l'examen local volontaire doit prendre la forme d'une analyse des insuffisances, dans laquelle l'accent ne sera pas seulement mis sur l'enregistrement des progrès réalisés, mais aussi sur la détermination des insuffisances sur le plan des capacités, des politiques et de la législation qui compromettent l'aptitude de la ville à réaliser les ODD considérés. Ainsi, une faible performance au regard d'un indicateur donné doit conduire à un examen des principaux facteurs qui entravent les progrès et à un accord à ce sujet.

22. Les données tirées des monographies de la CEE sur les villes intelligentes et durables ainsi que l'expérience acquise dans l'aide apportée aux villes pour renforcer leur résilience économique après la crise de la COVID-19 (ECE/HBP/2022/Inf. 6) et dans le soutien au Forum des maires montrent que de nombreuses villes de pays en transition souffrent d'un manque de capacités au niveau de la planification, y compris la planification urbaine, et au niveau global de l'élaboration des politiques nationales ; au niveau intermédiaire de la mise en œuvre, y compris au sein des gouvernements locaux et régionaux et des organismes publics nationaux, ainsi que des institutions de soutien du marché, des universités, des organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile ; et au niveau élémentaire des entreprises et des fournisseurs de services publics.

23. Le tableau 2 présente une analyse générale de la manière dont ces insuffisances se combinent pour compromettre la réalisation des ODD. L'effet de ces insuffisances est ressenti par les ménages sous la forme d'une grande vulnérabilité aux chocs et aux

³⁰ <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach>.

changements externes négatifs. Pour mieux prendre la mesure de la vulnérabilité des ménages, il est important de fonder l'analyse sur une approche qui tienne compte des questions de genre et soit axée sur les droits humains³¹.

Tableau 2

Manques de capacités compromettant le développement urbain durable

<i>Manques de capacités</i>	<i>Effet immédiat</i>	<i>Conséquences</i>
L'aménagement urbain et le niveau global de l'élaboration des politiques nationales et des réformes législatives		
<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations public-privé sont souvent ponctuelles et insuffisamment encadrées • Inadéquation des mécanismes de coordination interinstitutionnelle entre les gouvernements locaux et régionaux, ainsi qu'entre ces derniers et les administrations publiques nationales • Absence de systèmes modernes de gestion des TIC (dépendance continue à l'égard des procédures administratives et des systèmes de gestion sur support papier) • Manque de compétences spécialisées dans les domaines considérés et dans la prise de décisions, à la fois au sein des gouvernements locaux et régionaux et des administrations publiques nationales (souvent en raison des restructurations gouvernementales récurrentes ou des faibles barèmes des traitements qui rendent difficile d'attirer des experts) • Lenteur du processus législatif national (souvent due aux remaniements gouvernementaux récurrents) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation et cloisonnement des politiques • Synergies limitées entre les mesures de développement urbain et les réformes nationales et initiatives de développement associées • Manque de cohérence entre la planification et la mise en œuvre • Manque de valorisation des acquis des réformes 	<ul style="list-style-type: none"> • Incohérences et contradictions d'objectifs non résolues • La recherche d'un équilibre entre des objectifs contradictoires au niveau local et entre les niveaux local/national et local/mondial reste problématique • Les synergies entre les initiatives de développement urbain et les autres politiques ne sont pas créées • Insuffisances sur le plan de la législation et des politiques (par exemple, absence de politique de logement social)
Niveau intermédiaire des systèmes de mise en œuvre et de soutien		
<p>Faibles capacités de mise en œuvre aux niveaux local et national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de systèmes modernes de gestion des TIC (dépendance continue à l'égard des systèmes de gestion sur support papier) • Manque d'expertise et de compétences <p>Faiblesse des institutions de soutien du marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de compétences et de fonds (souvent lié à une forte dépendance par rapport aux fonds des donateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de services de santé, d'éducation et de protection sociale adéquats • Manque d'infrastructures urbaines adéquates • Les infrastructures disponibles sont peu étendues ou de mauvaise qualité • Absence de systèmes adéquats de garantie de la qualité, de la sécurité et de la résilience climatique des bâtiments et des infrastructures urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts financiers élevés • Coûts d'entretien des infrastructures urbaines élevés et bâtiments de mauvaise qualité • Aggravation des incidences des activités économiques et sociales sur l'environnement • Faiblesse des entreprises (voir plus bas) • Dégradation de la qualité de vie des ménages (voir plus bas)

³¹ <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/human-rights-based-approach>.

<i>Manques de capacités</i>	<i>Effet immédiat</i>	<i>Conséquences</i>
Faiblesse des organisations de femmes et des organisations de la société civile		
<ul style="list-style-type: none"> Manque de compétences et de fonds (souvent lié à une forte dépendance par rapport aux fonds des donateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des services de soutien au marché et à la société civile Portée limitée des services (c'est-à-dire que tous les groupes d'habitants et tous les quartiers n'en bénéficient pas) et gamme de services restreinte 	
Niveau élémentaire des entreprises et les fournisseurs de services publics		
<ul style="list-style-type: none"> Les insuffisances aux niveaux global et intermédiaire ont créé une situation dans laquelle les entreprises et les fournisseurs de services continuent d'être freinés par les facteurs suivants : Faible position de négociation, de sorte qu'entreprises et fournisseurs de services ne sont pas en mesure de conclure des partenariats avec des homologues extérieurs ou d'obtenir des conditions qui répondent à leurs intérêts Manque de compétences et ressources limitées pour financer les plans d'expansion Manque de clarté au sujet des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de qualité, de sécurité et de préservation de l'environnement, s'agissant en particulier des conséquences de ces prescriptions sur la production et la prestation de services 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des capacités technologiques et de leur aptitude à assurer une spécialisation efficace dans les activités technologiques, à étendre et approfondir ces activités et à s'appuyer de manière sélective sur d'autres technologies pour compléter les capacités existantes³² 	<ul style="list-style-type: none"> La transformation structurelle vers une spécialisation accrue dans les produits à forte valeur ajoutée est compromise Logements de mauvaise qualité, manque de logements adéquats et qualité médiocre des infrastructures urbaines Aggravation des incidences des activités économiques sur l'environnement

Source : CEE.

d) *Élaborer des solutions intégrées*

24. Restant tournés vers l'avenir, les examens locaux volontaires doivent proposer des solutions axées sur l'humain et orientées vers l'action, afin de combler les manques de capacités constatés et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. L'accent doit être mis sur l'élaboration de solutions intégrées, rendues possibles par des mécanismes institutionnels cohérents et des systèmes informatiques modernes, afin de libérer le potentiel de développement durable des villes et d'améliorer les moyens de subsistance des segments les plus vulnérables de la population.

25. Pour prendre en compte les effets des solutions intégrées, créer des synergies et gérer les arbitrages (c'est-à-dire éviter ou réduire au minimum les répercussions négatives de ces solutions), les gouvernements locaux et régionaux pourraient utiliser la typologie des interactions entre les ODD établie par le Conseil international des sciences³³. Cette typologie

³² Pour une analyse concise de cette question, voir, par exemple, S. Lall (1992), *Technological Capabilities and Industrialization*, *World Development*, vol. 20, N° 2: 165-186.

³³ Conseil international des sciences (2017), *A Guide to SDG interactions: from science to implementation*. Disponible à l'adresse suivante : <https://council.science/publications/a-guide-to-sdg-interactions-from-science-to-implementation/>.

repose sur un système en trois points permettant d'évaluer les principaux liens entre les politiques liées aux ODD en fonction de sept types d'interactions possibles, des plus positives (score de +3) aux plus négatives (score de -3).

26. Un exemple de solution ayant le score le plus élevé (+3) est celle qui vise à éradiquer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ODD 5.1), car cette solution favorise la réalisation de l'ensemble des objectifs. En revanche, le doublement de la productivité agricole (ODD 2.3), bien qu'important pour la création d'emplois (ODD 8.3), entre autres, risque, en raison de la conversion de la forêt tropicale en terres agricoles, de se faire au détriment de la disponibilité de ressources en eau adéquates à d'autres fins, par exemple l'approvisionnement en eau potable (ODD 6.1) ou la préservation des écosystèmes (ODD 15.1).

V. Processus recommandé pour l'élaboration des examens locaux volontaires

a) *Entreprendre de larges consultations avec les citoyens*

27. L'élaboration de solutions axées sur l'être humain signifie que les points de vue et les aspirations des populations locales doivent constituer le point de départ de l'élaboration des examens locaux volontaires. Il est donc attendu des gouvernements locaux et régionaux qu'ils engagent un large dialogue public dans le cadre de l'élaboration des stratégies et des plans de développement urbain, afin de déterminer les besoins des différents groupes de population et de comprendre comment ceux-ci souhaitent voir évoluer leur ville ou leur région. Dans les cas où les ODD considérés n'ont pas fait l'objet d'un débat public suffisant, il est conseillé de lancer une enquête en ligne à l'échelle de la ville pour solliciter les points de vue et les aspirations des populations locales et d'organiser des réunions publiques avec les communautés sous-représentées dans l'enquête en ligne.

b) *Mettre en place un mécanisme de coordination de l'approche associant l'ensemble de l'administration publique*

28. L'adoption de l'approche associant l'ensemble de l'administration publique suppose de créer un mécanisme de coordination qui facilite l'élaboration de solutions intégrées et assure l'inclusion de ces solutions dans les plans et les mesures de tous les gouvernements locaux et régionaux concernés, ainsi que des administrations nationales et des organismes spécialisés. La création d'un tel mécanisme devrait, dans la mesure du possible, s'accompagner d'une consolidation des structures de coordination institutionnalisées existantes. En ce sens, le mécanisme de coordination de la réalisation des ODD doit être considéré comme un moyen de créer une nouvelle dynamique de collaboration tout au long des cycles d'élaboration des politiques, dans tous les domaines d'action et entre tous les niveaux de gouvernement. Une telle approche est conseillée pour assurer une continuité au-delà du processus d'élaboration des examens locaux volontaires, car les nouvelles structures de coordination tendent à créer des couches supplémentaires de bureaucratie ayant des conséquences financières sur les budgets des gouvernements locaux et régionaux.

29. L'encadré 3 présente des exemples de mécanismes de coordination locale de la mise en œuvre d'une approche associant l'ensemble de l'administration publique. Il ressort de ces exemples une préférence pour l'intégration des mécanismes de coordination dans les structures existantes, et dans certains cas sous la direction de la mairie. La composition des organes de coordination varie selon les gouvernements locaux et régionaux. Si certains organes comptent des représentants du monde universitaire, du milieu des affaires et des organisations de la société civile, d'autres ne comptent que des représentants des pouvoirs publics.

Encadré 3

Exemples de mécanismes de coordination locale pour la mise en œuvre du Programme 2030

Il n'existe pas de **modèle** unique pour mettre en place les mécanismes de coordination nécessaires au soutien d'une approche associant l'ensemble de l'administration publique. Les expériences réussies montrent que le principal organe de coordination est généralement confié aux organismes qui disposent des capacités, des ressources financières et de la volonté politique requises. Étant donné que l'élaboration d'un examen local volontaire nécessite une connaissance approfondie des relations internationales et des politiques de développement, il est courant de faire participer les départements des relations internationales au processus. De même, étant donné les conséquences financières, les départements de la planification et des finances jouent un rôle central dans l'élaboration de ces examens. Dans la plupart des cas, plutôt que d'assumer le rôle principal, ces départements font office de facilitateurs et aident à solliciter le retour d'information et la participation des différents départements des gouvernements locaux et régionaux. Par exemple, à **Helsinki** (Finlande), le bureau exécutif de la ville a réalisé l'examen local volontaire en recueillant les points de vue et les données de différentes divisions : environnement urbain, éducation, culture et loisirs, services sociaux et soins de santé.

Il apparaît en outre que les examens locaux volontaires mettent en œuvre divers mécanismes de coordination avec le monde universitaire, le milieu des affaires, les organisations de la société civile et le public. À **Bristol** (Royaume-Uni), l'examen local volontaire a été réalisé conjointement et cofondé par le conseil municipal, l'Institut Cabot pour l'environnement (Université de Bristol) et la Bristol SDG Alliance (réseau informel qui comprend des personnes issues d'institutions importantes de la ville, notamment les universités, le conseil municipal, les grandes entreprises et les organisations bénévoles). Dans le cas d'**Esppo** (Finlande), la mairie a lancé un appel à la rédaction d'articles permettant de valider et d'enrichir l'analyse quantitative, ainsi qu'à la réalisation d'études de cas montrant comment la ville collabore à la réalisation des ODD. Cet appel était ouvert aux services généraux de la ville et aux partenaires de l'industrie et d'autres secteurs de la société. À **Barcelone**, après la publication de l'examen local volontaire de 2019, qui avait été coordonné par le conseil technique de la planification stratégique, un commissaire au Programme 2030 a été nommé par le conseil municipal. Ce commissaire, qui a participé à l'élaboration de l'examen local volontaire de 2020 de la ville, a été chargé de favoriser la coordination intersectorielle entre les différents services administratifs et de renforcer les partenariats avec les citoyens, les universités, le secteur privé et le grand public.

Source : ONU-Habitat.

30. Lorsque les gouvernements locaux et régionaux mettent en place un mécanisme de coordination, il serait utile de procéder à une évaluation rapide de leurs capacités en la matière à l'aide de l'outil proposé par l'ONU pour évaluer l'état de préparation à des arrangements institutionnels permettant d'assurer la cohérence des politiques en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (*United Nations Readiness Assessment on Institutional Arrangements for Policy Coherence to Implement the 2030 Agenda for Sustainable Development*)³⁴. Cet outil comprend un questionnaire d'auto-évaluation, composé de neuf modules qui, ensemble, permettent de déterminer si et dans quelle mesure un organisme public a mis en place des mécanismes qui renforcent effectivement la coordination à des fins de cohérence des politiques.

c) *Collecte des données*

31. Comme indiqué précédemment, l'utilisation des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD requiert la participation d'une série d'organismes, notamment les instituts nationaux de la statistique et les autorités locales, régionales et nationales

³⁴ <https://unpan.un.org/capacity-development/otc/self-assessment-tools/self-assessment-questionnaire/>.

concernées par le développement urbain et la supervision des services publics de base. Bien que de nombreux indicateurs fondamentaux de performance soient fondés sur des informations publiées, les données sont dispersées entre différents organismes. Il est donc essentiel de recenser toutes les sources de données au cours des premières étapes de l'élaboration de l'examen local volontaire, puis de vérifier l'exactitude des données collectées en soumettant celles-ci à tous les organismes pour une deuxième série de vérifications.

32. La collecte des données nécessaires à l'établissement des indicateurs fondamentaux de performance s'est heurtée à plusieurs difficultés liées au manque de données relatives à certains indicateurs, ce qui ne peut se comprendre sans tenir compte du manque d'expertise et de ressources financières, notamment au sein des organismes nationaux de statistique. En outre, les indicateurs établis par les organismes nationaux de statistique ne sont pas toujours ventilés par ville et nombre d'entre eux ne sont pas ventilés par revenu, sexe, âge, handicap et autres caractéristiques. Pour examiner les questions relatives à la production de données aux fins des indicateurs fondamentaux de performance et d'autres indicateurs relatifs aux ODD, les organismes nationaux de statistique et les administrations publiques peuvent s'inspirer de la feuille de route de la CEE sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable (*UNECE Roadmap on Statistics for Sustainable Development Goals*)³⁵. Les villes pourraient également s'inspirer des expériences réussies en matière de conception de systèmes fiables de production d'indicateurs statistiques relatifs aux ODD (voir l'encadré 4).

Encadré 4

Mise en place de systèmes fiables de production d'indicateurs statistiques relatifs aux ODD

Lignes directrices sur les bonnes pratiques et expériences réussies

Feuille de route de la CEE sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable

La feuille de route de la CEE sur les statistiques relatives aux ODD, dont la deuxième édition a été publiée en 2022, fournit des conseils aux membres des systèmes statistiques nationaux et aux autres parties prenantes sur la meilleure façon de s'acquitter de la tâche complexe consistant à mesurer la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030. En cela, elle vise à renforcer les systèmes d'information nationaux fondés sur des données fiables et à soutenir les actions menées pour atteindre les objectifs. La feuille de route couvre différents aspects liés à ce travail, tels que la coordination nationale, l'établissement de rapports sur les indicateurs mondiaux relatifs aux ODD, le suivi des progrès à différents niveaux, l'assurance de la qualité, le fait de ne laisser personne de côté, la communication, les examens nationaux volontaires et le développement des capacités. Une foire aux questions et un glossaire ont pour but d'expliquer de manière facilement compréhensible les questions et les termes utilisés. De nombreux exemples de la façon dont les pays mettent en œuvre la feuille de route sont présentés sur un site Web spécifique³⁶ afin de servir de source d'inspiration et d'aider à tirer parti des expériences.

La feuille de route peut servir à communiquer avec d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD, comme les décideurs politiques, les universitaires, la société civile, le secteur privé et les médias, pour expliquer les questions liées aux statistiques relatives aux ODD et le rôle essentiel des statistiques officielles.

La ville de Los Angeles (États-Unis d'Amérique)

Los Angeles gère une plateforme conviviale consacrée aux ODD, qui contient des ensembles de données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des 17 objectifs³⁷. Cette plateforme rassemble des données provenant de différentes sources et des métadonnées qui peuvent être facilement téléchargées, ainsi que les examens locaux volontaires

³⁵ https://unece.org/sites/default/files/2022-02/Road_Map_2_E_web.pdf.

³⁶ <https://unece.org/statistics/rm-country-case-studies>.

³⁷ <https://sdg.lamayor.org/our-work/data-reporting-platform>.

publiés et les lignes directrices établies pour d'autres villes sur la façon de créer leur propre plateforme consacrée aux ODD en adaptant celle de la ville de Los Angeles à leur contexte local.

La ville de Malaga (Espagne)

Malaga a créé une plateforme conviviale consacrée aux ODD, *opendata.malaga.eu*³⁸, qui rassemble plus de 770 ensembles de données provenant de différentes sources. Ces ensembles de données, qui peuvent être facilement téléchargés, sont organisés en neuf groupes thématiques couvrant des aspects clefs de la vie quotidienne de la ville, notamment la mobilité, la culture, les finances publiques, l'aménagement du territoire et le logement, la création d'emplois, l'économie, la durabilité environnementale, la sécurité et la protection sociale.

d) Élaboration des examens locaux volontaires

33. L'élaboration de l'examen local volontaire doit commencer par une évaluation de la performance de la ville à l'aide des indicateurs du Programme 2030, l'indicateur fondamental de performance relatif aux villes intelligentes et durables et d'autres indicateurs étant utilisés comme indicateurs auxiliaires pour fournir des informations supplémentaires sur les progrès réalisés par la ville. Les résultats de l'évaluation doivent conduire à un examen des manques de capacités qui compromettent la performance de la ville sur le plan de l'aménagement urbain et au niveau global des politiques et de la législation nationales, au niveau intermédiaire de la mise en œuvre et au niveau élémentaire des entreprises et des fournisseurs de services publics de base, conformément à l'approche cohérente décrite dans la section précédente. L'analyse doit également porter sur les répercussions des insuffisances en matière de capacités, de politiques et de législation sur la vulnérabilité des ménages. Il est important de fournir un compte rendu détaillé de ces insuffisances et de leurs conséquences pour les groupes les plus vulnérables de la population, afin d'élaborer des solutions intégrées orientées vers l'action à soumettre à l'examen des autorités locales, régionales et nationales. Lors de l'élaboration de l'examen local volontaire, il est conseillé aux gouvernements locaux et régionaux de tirer parti des capacités dont ils disposent en établissant des partenariats avec des universités et des instituts de recherche reconnus.

e) Validation des examens locaux volontaires

34. Les conclusions et recommandations issues des examens locaux volontaires doivent être validées lors d'une réunion des parties prenantes rassemblant des représentants des organismes publics locaux et nationaux concernés, de l'institut national de la statistique, des universités, du monde des affaires, des institutions de soutien du marché, des organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile. L'accent doit être mis sur l'obtention d'un retour d'information sur la réactivité des solutions intégrées ainsi que sur la faisabilité de ces solutions et leur niveau de priorité (élevé, intermédiaire ou faible). Cela signifie que l'atelier de validation doit également s'efforcer de créer un consensus autour d'un plan d'action définissant l'ordre de priorité de la mise en œuvre des solutions intégrées convenues, selon un calendrier bien défini allant du court terme (0-2 ans) au moyen terme (2-5 ans) et au long terme (>5 ans).

f) Conclusion d'un accord sur le financement de la mise en œuvre des solutions convenues

35. Étant donné qu'elles requièrent la participation de différentes composantes des administrations locales et nationales, il est important d'utiliser le mécanisme de coordination pour consolider les solutions intégrées sous la forme de programmes, d'initiatives et de projets spécifiques. L'accent doit être mis sur une estimation approximative des coûts, afin de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre peut être financée par les deniers publics. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les ODD soient dûment intégrés dans les budgets nationaux et locaux et trouver des mécanismes de financement novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires pour combler les déficits budgétaires, notamment

³⁸ <https://datosabiertos.malaga.eu>.

des partenariats public-privé, des systèmes d'échange de droits d'émission, comme celui que l'Union européenne a créé, et des unités de réduction certifiée des émissions (URCE)³⁹.

VI. Plan général recommandé pour structurer les examens locaux volontaires

- **Avant-propos**

Déclaration du maire détaillant la vision stratégique de la ville

- **Chapitre 1. Introduction**

L'introduction doit comporter une brève description de la manière dont l'examen local volontaire est lié aux priorités locales et nationales, ainsi qu'un résumé des chapitres de l'examen.

- **Chapitre 2. Méthodologie et approche**

Ce chapitre doit comporter une brève description des indicateurs utilisés et du processus d'élaboration de l'examen local volontaire.

- **Chapitre 3. Présentation générale de la ville**

Ce chapitre doit commencer par mettre en avant les principales problématiques liées à la situation géographique, à la topologie et à l'hydrographie de la ville, car ces facteurs influent sur l'utilisation et la couverture des sols urbains, la biodiversité et la vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques extrêmes. Ce chapitre doit être suivi d'une description de la structure de gouvernance de la ville, une attention particulière étant accordée au système actuel de gouvernance locale et à l'ampleur de la décentralisation vers les gouvernements locaux et régionaux. Il doit ensuite fournir une vue d'ensemble du plan d'aménagement et de la stratégie de développement de la ville, l'accent étant mis sur les principaux objectifs poursuivis par les gouvernements locaux et régionaux.

- **Chapitre 4. Examen des objectifs prioritaires**

Ce chapitre doit donner un bref aperçu des progrès réalisés pour atteindre chacun des objectifs considérés. L'examen doit porter sur les progrès accomplis pour atteindre chaque cible associée et doit comporter une description claire des principaux problèmes et manques de capacités qui compromettent la réalisation des objectifs. L'examen de chaque objectif doit comprendre les éléments suivants :

- Un résumé des politiques locales et nationales en rapport avec l'objectif considéré, l'accent étant également mis sur la mesure dans laquelle les politiques nationales sont en phase avec les priorités locales. À cet égard, les villes sont encouragées à envisager de se référer aux examens nationaux volontaires existants ou d'inclure des informations provenant de ces examens⁴⁰ ;
- Une brève évaluation des progrès réalisés par la ville pour atteindre chaque ODD, avec une description plus détaillée des progrès accomplis au regard de chaque indicateur mondial relatif aux ODD associé. À cet égard, les gouvernements locaux et régionaux pourraient utiliser les indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et d'autres indicateurs nationaux, régionaux ou mondiaux comme indicateurs supplémentaires pour évaluer de manière plus nuancée les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD considéré ;
- Un résumé des manques de capacités et des principaux problèmes qui compromettent les progrès vers la réalisation de l'objectif, les manques de capacités étant divisés en

³⁹ Les URCE sont délivrées dans le cadre du mécanisme pour un développement propre. Voir le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'adresse suivante : <https://cdm.unfccc.int/about/index.html#:~:text=The%20CDM%20allows%20emission%20Dreduction,targets%20under%20the%20Kyoto%20Protocol>.

⁴⁰ La CEE tient à jour un inventaire des examens nationaux volontaires réalisés par les gouvernements nationaux de la région.

trois domaines : i) l'aménagement urbain et le niveau global de l'élaboration des politiques nationales et des réformes législatives ; ii) le niveau intermédiaire de la mise en œuvre (tant au niveau national que local) ; et iii) le niveau élémentaire des entreprises et des fournisseurs de services publics ;

- Un aperçu des répercussions des manques de capacités sur les segments les plus vulnérables de la population ;
- Un résumé des solutions intégrées et orientées vers l'action, classées par priorité selon un calendrier bien défini.

- **Chapitre 5. Mécanismes de financement de la réalisation des ODD**

Ce chapitre doit donner un bref aperçu des mécanismes de financement disponibles, y compris les mécanismes traditionnels (fonds alloués par le gouvernement national et aide publique au développement) et les mécanismes innovants. Il doit mettre en évidence le déficit de financement, les conditions d'une bonne intégration des ODD dans les budgets locaux et nationaux et les critères d'utilisation des mécanismes financiers innovants retenus.

- **Chapitre 6. Conclusion et étapes suivantes**

Ce chapitre doit répertorier les principaux engagements de la ville et mettre en évidence les mesures que la ville entend prendre pour réunir les ressources financières nécessaires à la réalisation de ces engagements.

- **Annexe – Le plan d'action de la ville pour accélérer la réalisation des ODD**

Annexe

Lignes directrices internationales et manuels clefs relatifs aux examens locaux volontaires

<i>Publication et organisme</i>	<i>Intérêt pour les autorités locales</i>
Département des affaires économiques et sociales (DESA), 2020 Global Guiding Elements for Voluntary Local Reviews (VLRs) of SDG Implementation	Recommandations générales quant à la structure des rapports d'examen local volontaire
ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, 2020 Guidance for Voluntary Local Reviews (Vol. 1). A Comparative Analysis of Existing VLRS	Analyse de la structure, du contenu et des méthodes d'établissement des 37 rapports d'examen local volontaire publiés avant juin 2020 et mise en avant de la valeur intrinsèque des examens locaux volontaires en tant que processus stratégique susceptible d'améliorer la coordination entre les différentes sphères des pouvoirs publics
ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, juin 2021 Guidance for Voluntary Local Reviews, (Vol. 2). Towards a New Generation of VLRS: Exploring the local-national link	Mise en évidence de la manière dont se concrétisent les liens entre les examens nationaux et les examens locaux. Étude de la mesure dans laquelle la réalisation des ODD à l'échelle locale et le potentiel inexploité de l'action locale sont reconnus dans les examens nationaux
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2020 Asia-Pacific Regional Guidelines on Voluntary Local Reviews. Reviewing local progress to accelerate actions for the Sustainable Development Goals	Présentation d'outils pratiques, de listes de pointage et de modèles que les autorités locales et les autres parties prenantes peuvent utiliser pour réaliser un examen local volontaire. Ces lignes directrices sont utilisées par la plateforme de Penang pour une urbanisation durable (Penang Platform for Sustainable Urbanization), partenariat multipartite qui vise à tirer parti des atouts des villes et à aider les autorités locales, régionales et nationales à atteindre les ODD et à mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes en Asie et dans le Pacifique
Commission économique pour l'Afrique (CEA)	En partenariat avec ONU-Habitat et Cités et Gouvernements Locaux Unis, la Commission économique pour l'Afrique a lancé ses lignes directrices régionales relatives à la réalisation d'examens locaux volontaires en Afrique lors de l'édition de 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Faisant le lien entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, ces lignes directrices fournissent un modèle étape par étape pour la réalisation des examens locaux volontaires
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	La date de publication des lignes directrices de la CEPALC relatives à la réalisation d'examens locaux volontaires n'est pas encore connue

<i>Publication et organisme</i>	<i>Intérêt pour les autorités locales</i>
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	La CESAO, en partenariat avec ONU-Habitat, aide actuellement les municipalités de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, y compris celle du grand Amman (Jordanie) et la ville d'Agadir (Maroc), à réaliser leur examen local volontaire. Elle élaborera des lignes directrices régionales en tenant compte des résultats et enseignements tirés des premiers examens locaux volontaires réalisés dans la région
Commission européenne, 2020 European Handbook for SDG Voluntary Local Reviews	Le manuel intitulé « European Handbook for SDG Voluntary Local Reviews (VLRs) » donne des éléments d'orientation aux décideurs, aux chercheurs et aux professionnels sur la manière d'élaborer des examens locaux volontaires
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2020 A Territorial Approach to the Sustainable Development Goals	Ce rapport, qui s'appuie sur un ensemble commun d'indicateurs, vise à aider les villes et les régions à mesurer les progrès réalisés pour atteindre les ODD et compare la performance de ces villes et régions aux moyennes nationales et à la performance moyenne d'autres villes
Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, 2020 Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level	La publication du document intitulé « Roadmap for Localizing the SDGs » est l'une des toutes premières mesures prises par l'Équipe spéciale mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'aider concrètement les autorités locales et régionales à atteindre les ODD au niveau local. Dans le cadre de cette alliance, les organismes susmentionnés ont conçu un ensemble de modules d'apprentissage sur la réalisation des ODD à l'échelle locale